

Mariage de Jacques RIGAUDEAU et de Perrine BILLAUD

Le 4 février 1739 aux Epesses (Vendée)

Le 4^e jour de février mil sept cent trente neuf
après les fiançailles et trois publications de bans faites
canoniquement en cette église et qu'il ne s'est trouvé
aucun empêchement canonique, j'ai vicairé soussigné
vu le consentement mutuel de mariage de Jacques
Rigaudeau laboureur âgé d'environ trente deux ans
fils de défunt Julien Rigaudeau et de défunte Jeanne
Merlet d'une part et de Perrine Billaud âgée d'environ
vingt ans fille de Laurent Billaud et de défunte
Perrine Benesteau d'autre part les deux de cette
paroisse: après quoi je les ai par paroles de présents
conjoints en mariage et leur ai donné la bénédiction
nuptiale selon la forme de notre sainte mère l'église en
présence de Joseph Rigaudeau frère de l'époux, de
Jacques Caillaud son cousin germain, de Laurent Billaud
père de l'épouse et de Mathurin Billaud son oncle.
témoin requis au mariage qui ont tous déclaré
ne savoir signer sur ce requis.

Le 4^e jour de février 1739 après les fiançailles et trois publications de bans faites canoniquement en cette église et qu'il ne s'est trouvé aucun empêchement canonique, j'ai vicairé soussigné [...] le consentement mutuel de mariage de Jacques Rigaudeau laboureur âgé d'environ 32 ans fils de défunt Julien Rigaudeau et de défunte Jeanne Merlet d'une part, et de Perrine Billaud âgée d'environ 20 ans fille de Laurent Billaud et de défunte Perrine Benesteau d'autre part, les deux de cette paroisse après quoi je les ai par paroles de présents conjoints en mariage et leur ai donné la bénédiction nuptiale selon la forme de notre sainte mère l'Eglise en présence de Joseph Rigaudeau frère de l'époux, de Jacques Caillaud son cousin germain, de Laurent Billaud père de l'épouse et de Mathurin Billaud son oncle, témoins requis au mariage qui ont tous déclaré ne savoir signer.